

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET

2023

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de Luriecq, le vendredi 12 juillet 2023 à 20h30.

Président de séance :

M Alain LIMOUSIN

Secrétaires de séance :

Mme Régine CHARRET

M Sylvain LEVET

Membres présents OU représentés :

M Didier POMMIER

M Cédric BONHOMME

Mme Christine MAGAUD

Mme Nathalie PANAZZA

Mme Régine CHARRET

Mme Yvette CREPET

Mme Gaëlle DEAL (pouvoir à Mme Véronique FAURE)

Mme Bernadette EL ASRI

Mme Véronique FAURE

M Sylvain LEVET

M Jean Claude MAYEUX (pouvoir à Mme Régine CHARRET)

M Pierre PONVIANNE

M Jean Louis VRAY

Quorum : Quinze élu(e)s présent(e)s ou représenté(e)s sur quinze. Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 9 juin 2023

Personnel

Finances

Travaux en cours

LFa

Questions diverses

---

Approbation du compte rendu de séance du 9 juin 2023 :

Après lecture en séance du procès-verbal du 9 juin 2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Personnel :

- Mme Sofia ROBERT démissionne de son poste de directrice du périscolaire. Le Conseil Municipal a proposé à Aline DECAYEUX de prolonger son remplacement jusqu'à la fin de l'année 2023, en attendant de publier l'offre d'emploi et de recruter un agent sur le poste vacant.

### Finances :

- Une délibération est prise pour la régularisation des charges du logement R+2 du bâtiment de la médiathèque.
- Un référent déontologue doit être nommé sur la commune. Il ne doit être ni élu ni salarié de la commune.  
Le référent déontologue des élus est là notamment pour permettre d'aider les élus à détecter les questions d'ordre « déontologique » qui pourraient se poser à eux durant leur mandat, et à les traiter.  
Face à la difficulté pour trouver cette personne, le Conseil valide la proposition du CDG42 qui a désigné un référent. Cette prestation est facturée 150,00 € par an.  
Le Conseil prend une délibération en ce sens.
- Un point sur les finances est fait avec la mise à jour des dernières subventions reçues.

### Travaux en cours :

- L'étude de faisabilité menée par le SIEL sur la mise en place de panneaux photovoltaïques est présentée. Vu la complexité du projet, M. le Maire propose que la personne responsable de cette étude vienne en Mairie présenter son étude. Une date sera proposée sur le mois de septembre.
- Salle du théâtre :  
Le projet de l'architecte, M. Jocelyn MARQUER, a été présenté.  
Une demande d'étude avec l'aide d'un économiste sera réalisée pour chiffrer les différents lots.
- Travaux sur le hameau de Sommeriecq :  
L'entreprise SADE est en charge de la réfection du réseau d'eau jusqu'à Boron. Le montant des travaux est estimé à 97 000 €. Les travaux devraient débuter cet automne.  
La voirie ne pourra sûrement pas se faire cet hiver ; dans ce cas, elle sera reportée au printemps 2024.
- Voirie 2024 :  
Le service voirie de LFa nous demande de prévoir les travaux de 2024.  
Une réunion de la commission voirie de Luriecq est prévue le 20 Juillet 2023 à 17h00 en Mairie pour étudier et proposer les travaux de 2024.

### LFA - Loire Forez agglomération :

- Un point est fait sur les diverses réunions avec LFa.
- ILLIWAP :  
Le président de LFa va souscrire un abonnement au logiciel de communication ILLIWAP pour Loire Forez agglomération. LFa va également abonner les 87 communes à compter de Janvier 2024. Notre commune aura toujours la gestion de sa page mais ne paiera plus de cotisation.

### Questions diverses :

- Mme Véronique FAURE et Mme Bernadette EL ASRI ont fait le compte rendu du conseil d'école :
  - 111 élèves à la prochaine rentrée répartis en 5 classes

- Les enseignants s'interrogent sur la réduction ou la suppression du papier pour se sécher les mains
  - Présentation des différents projets (sorties, piscine...) de l'année prochaine.
  - Une liste de quelques travaux a été donnée à la mairie.
- DIA Yves FAURE (parcelles E 1941 et E 1939) : La parcelle E 1941 (493m2) fait l'objet d'un emplacement réservé sur le PLU (V7). Pour cette raison, la commune exerce son droit de préemption ; cette acquisition permettra de désenclaver les parcelles à proximité de celle-ci. En ce qui concerne la parcelle E 1939, la commune ne souhaite pas préempter. Une délibération est prise en ce sens.
  - Le samedi 21 octobre 2023 aura lieu le repas des anciens à la salle ERA.
  - Fête patronale : le conseil municipal étudie la possibilité d'installer des toilettes sèches pour cette manifestation.
  - Les conseillers municipaux vont distribuer le bulletin municipal les 14, 15 et 16 Juillet.
  - Problèmes fond du Bourg : M. le Maire va convoquer une personne pour des problèmes de voisinage dans le fond du Bourg.
  - Un mail d'un habitant, avec des propos injurieux, outrageux a été adressé à la mairie. Une réponse détaillée a été faite par mail sur les faits reprochés, afin d'expliquer à la personne que le nécessaire avait été fait depuis longtemps. Cependant, l'adresse mail donnée était incorrecte. Quel dommage que cette personne reste anonyme. Nous encourageons celle-ci à se faire connaître pour lui apporter une réponse.
  - Portage des repas ADMR : le conseil municipal délibère pour une subvention de 1819 € qui correspond à 1299 repas pour 6 habitants de la commune.
  - Concours de pétanque des élus : ce concours aura lieu le samedi 2 septembre. Aucun élu n'est intéressé pour participer à cette manifestation.
  - Prochain Conseil Municipal : Vendredi 29 Septembre 2023 à 20h30

Fin de séance : 23h00.

Le président de séance  
M Alain LIMOUSIN




Les secrétaires de séance :  
Mme Régine CHARRET

M Sylvain LEVET




